

## Message

du

conseil fédéral à l'assemblée fédérale

concernant

la votation populaire fédérale du 4 mars 1894 (métiers).

(Du 27 mars 1894.)

---

Monsieur le président et messieurs,

Le 20 décembre dernier, vous avez pris l'arrêté ci-après.

*L'assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu le message du conseil fédéral du 25 novembre 1892,

arrête :

I. L'adjonction suivante est introduite dans la constitution fédérale du 29 mai 1874.

« Art. 34<sup>ter</sup>.

« La Confédération a le droit de statuer des prescriptions uniformes dans le domaine des métiers. »

II. Cette adjonction sera soumise à la votation du peuple et à celle des cantons.

III. Le conseil fédéral est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour exécuter notre mandat, nous avons fixé la votation au 4 courant.

Le résultat en a été le suivant.

*Feuille fédérale suisse. Année XLVI. Vol. I.*

Ont voté dans les cantons de :	pour la révision par oui.	contre la révision par non.
Zurich . . . . .	33,377	11,123
Berne . . . . .	20,652	20,737
Lucerne . . . . .	2,599	3,453
Uri . . . . .	540	1,963
Schwyz . . . . .	807	1,335
Unterwalden-le-haut . . . . .	389	807
Unterwalden-le-bas . . . . .	178	834
Glaris . . . . .	2,496	1,195
Zoug . . . . .	541	359
Fribourg . . . . .	6,057	4,638
Soleure . . . . .	2,669	1,972
Bâle-ville . . . . .	1,741	489
Bâle-campagne . . . . .	1,762	2,307
Schaffhouse . . . . .	3,539	2,655
Appenzell-Rhodes extérieures . . . . .	3,793	3,985
Appenzell-Rhodes intérieures . . . . .	314	2,219
St-Gall . . . . .	13,093	22,164
Grisons . . . . .	3,765	9,854
Argovie . . . . .	11,507	19,670
Thurgovie . . . . .	7,136	6,419
Tessin . . . . .	6,096	6,236
Vaud . . . . .	4,233	15,717
Valais . . . . .	3,563	6,968
Neuchâtel . . . . .	3,182	5,934
Genève . . . . .	1,679	5,459
Total	135,713	158,492

En conséquence, se sont prononcés : pour la révision : 135,713 voix et 7 1/2 états ; contre la révision : 158,492 voix et 14 1/2 états.

Ont accepté : Zurich, Glaris, Zoug, Fribourg, Soleure, Bâle-ville, Schaffhouse et Thurgovie ; ont rejeté : Berne, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden-le-haut, Unterwalden-le-bas, Bâle-campagne, Appenzell-Rhodes extérieures, Appenzell-Rhodes intérieures, St-Gall, Grisons, Argovie, Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève.

L'adjonction du nouvel article constitutionnel a donc été repoussée.

Nous ajouterons qu'aucune opposition n'a été soulevée contre cette votation. Nous vous donnons encore ci-après un état du

nombre des électeurs, de celui des votants, des bulletins de vote blancs et nuls, en même temps que du nombre des acceptants et des rejetants.

Cantons.	Electeurs inscrits.	Votants.	Bulletins de vote.		Oui.	Non.	Voix des états.
			Blancs.	Non valables.			
Zurich . . .	87,247	58,962	14,419	43	33,377	11,123	Oui
Berne . . .	115,345	42,027	500	138	20,652	20,737	Non
Lucerne . . .	31,727	6,109	49	8	2,599	3,453	Non
Uri . . .	4,148	2,627	124		540	1,963	Non
Schwyz . . .	12,408	2,152	5	5	807	1,335	Non
Unterwald-le-haut .	3,621	1,204	7	1	389	807	Non (1/2)
Unterwald-le-bas .	2,886	1,014	1	1	178	834	Non (1/2)
Glaris . . .	8,215	3,913	218	4	2,496	1,195	Oui
Zoug . . .	6,073	918	9	9	541	359	Oui
Fribourg . . .	28,806	10,831	136		6,057	4,638	Oui
Soleure . . .	18,786	4,872	117	114	2,669	1,972	Oui
Bâle-ville . . .	13,683	2,234	1	3	1,741	489	Oui (1/2)
Bâle campagne . . .	13,109	4,230	152	9	1,762	2,307	Non (1/2)
Schaffhouse . . .	8,193	6,537	329	14	3,539	2,655	Oui
Appenzell-Rh. ext.	12,134	8,379	587	9	3,798	3,985	Non (1/2)
Appenzell-Rh. int.	3,074	2,571	32	6	314	2,219	Non (1/2)
St-Gall . . .	51,257	37,462	2127	78	13,093	22,164	Non
Grisons . . .	22,251	13,968	331	18	3,765	9,854	Non
Argovie . . .	40,392	32,842	1603	62	11,507	19,670	Non
Thurgovie . . .	23,719	14,057	473	29	7,136	6,419	Oui
Tessin . . .	32,501	12,649	186	131	6,096	6,236	Non
Vaud . . .	63,220	20,000	36	14	4,233	15,717	Non
Valais . . .	27,617	10,605	42	32	3,563	6,968	Non
Neuchâtel . . .	26,796	9,297	148	33	3,182	5,934	Non
Genève . . .	19,666	7,247	82	27	1,679	5,459	Non
Total	676,854	316,707	22,502		135,713	158,492	Oui 7 1/2 Non 14 1/2

Nous saisissons cette occasion de vous renouveler, monsieur le président et messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 27 mars 1894.

Au nom du conseil fédéral suisse,

*Le président de la Confédération :*

E. FREY.

*Le chancelier de la Confédération :*

RINGIER.

## **Message du conseil fédéral à l'assemblée fédérale concernant la votation populaire fédérale du 4 mars 1894 (métiers). (Du 27 mars 1894.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1894
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	14
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.04.1894
Date	
Data	
Seite	1001-1003
Page	
Pagina	
Ref. No	10 071 486

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.